

*Initiatives ministérielles*

ce processus pourrait servir quoi que ce soit, sinon encore une fois nous faire perdre du temps.

## DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le vice-président adjoint:** Avant de reconnaître le prochain orateur, la Présidente, après avoir pris en délibéré la motion présentée par la députée d'Ottawa-Ouest, la déclare recevable.

• (1340)

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**M. Gilles Bernier (Beauce):** Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole ce midi pour parler du projet de loi C-29 que le président du Conseil du Trésor vient de déposer à la Chambre.

Je dois vous dire que depuis plusieurs semaines, j'arpente mon comté. J'ai participé à douze lignes ouvertes depuis trois mois et j'ai des commentaires de la population, du petit peuple. Je dois vous dire, mon cher président, qu'aujourd'hui, nous sommes fiers de pouvoir défendre un projet de loi qui, sans doute, fait mal à une classe de citoyens, mais des citoyens qui ont des protections contrairement à beaucoup d'autres qui ont perdu leur emploi, qui ne vivent que de prestations de bien-être social et qui sont à la recherche constante d'emploi, non pas seulement en Beauce, mais partout au Québec et au Canada.

Quand j'ai été élu pour une deuxième fois en 1988, nous avons été élus comme gouvernement pour prendre des décisions et le peuple canadien et québécois disait: «Il faut que vous réduisiez le déficit, il faut que vous vous attaquiez au déficit, aux dépenses gouvernementales qui sont trop élevées; il faut que vous contrôliez l'inflation. Les taux d'intérêt sont trop élevés».

Alors, nous avons pris, depuis ce temps-là, depuis le 21 novembre 1988, des dispositions qui ne sont pas populaires, mais lesquelles il fallait prendre. Le premier ministre a déjà dit en Chambre, ici et à l'extérieur, que notre gouvernement se trouvait devant une situation catastrophique sur le plan financier. Mais on connaît les antécédents de ce gouvernement et on sait quelles mesures nous avons prises et qui ont été impopulaires. Mais il fallait le faire, il fallait apporter un remède et je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Monsieur le président, nous vivons actuellement une récession. La relance, au moment où on se parle, est peut-être fragile, à peine perceptible, mais au moins il y a des signes encourageants à travers le pays et particulièrement dans ma région. Je dois toutefois vous dire que cette récession est à l'échelle mondiale. Et aujourd'hui, si notre gouvernement ne prend pas les dispositions nécessaires, nous serons peut-être comme d'autres pays qui ont eu à faire face à des problèmes beaucoup plus concluants que ceux auxquels on fait face actuellement.

Défendre le projet de loi du gouvernement, ce n'est pas facile. Quand on dit à des gens: Vous n'aurez pas d'augmentation cette année, c'est un gel que nous faisons pour la première année, vous aurez 3 p. 100 l'année suivante et 3 p. 100 l'autre année. Je crois que ce n'est pas facile, mais dans les circonstances, c'est extrêmement raisonnable. Cela prend sûrement du courage pour appuyer une telle décision de notre gouvernement, et je le fais avec grand plaisir parce que je sais que c'est pour le bien des Beaucerons et Beauceronnes, des Québécois et Québécoises.

En Beauce, j'ai rencontré hier après-midi 132 personnes dans une réunion. On m'a posé toutes sortes de questions concernant ce projet de loi. J'ai demandé, à la fin, combien il y en avait parmi eux, sur les 132 qu'on avait comptés, des hommes et des femmes, des adultes, combien il y en avait qui avaient la sécurité d'emploi. Une personne avait la sécurité d'emploi; c'était un fonctionnaire du gouvernement fédéral qui travaille à Québec pour Agriculture Canada, lequel n'était même pas résident de mon comté. Alors, sur 132 personnes, 131 n'avaient pas la sécurité d'emploi.

Voici, monsieur le président, nous sommes aujourd'hui devant une situation qui, si on ne lui apporte pas de correctifs, deviendra désastreuse. Quand on parle des problèmes qui existent dans chacune des régions de ce pays, et parlons particulièrement du Québec, le centre du Québec, l'Abitibi, la Gaspésie, la région de Montréal, le Bas-du-Fleuve, quand on parle de ces régions, ce n'est pas la grande richesse, c'est le désastre et les gens font leur possible pour pouvoir soutenir les industries existantes.

Dans l'entreprise privée, on a fait, monsieur le Président, des sacrifices pour pouvoir se maintenir hors de l'eau, à un niveau respectable pour ne pas faire faillite. Il y a des employés qui ont accepté, non pas seulement des gels de salaire, mais des réductions de salaire pour conserver leur emploi à 6,50 \$, 7 \$, 7,50 \$ de l'heure. Alors, quand je parle de nos fonctionnaires fédéraux, je dis qu'ils sont passablement bien traités.

Monsieur le président, laissez-moi vous citer quelques chiffres. Je crois qu'actuellement, les fonctionnaires fédéraux—si je ne m'abuse—reçoivent déjà un salaire moyen, je dis bien moyen, de 37 621 \$ par année, des pensions entièrement indexées, l'un des meilleurs plans de sécurité d'emploi au Canada.

En outre, il bénéficie d'un régime dentaire entièrement financé par le gouvernement, d'avantages sociaux comme des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-invalidité. J'ai posé cette question aux Beaucerons et Beauceronnes que j'ai vus hier: Combien il y en a qui ont ces avantages-là? Pas un, pas une. Ces programmes sont entièrement financés par le gouvernement. Des congés de maladie avec plein salaire, de généreux avanta-